



**E.H.P.A.D. « Serge BAYLE »**

**Boulevard de l'Hôpital**

**B.P. 31**

**63260 AIGUEPERSE**

☎ 04.73.64.40.00

<http://www.mr-aigueperse.com>

**NOTE D'INFORMATION N° 83 / 2023**

Affaire suivie par B. Royet

☎ 04.73.64.40.01

N/Réf. : PB/BR/MCR – 2023/83

Objet : ***Vigipirate***



Dans le cadre du renforcement du plan Vigipirate et le passage en situation d'« Urgence attentat », des mesures de contrôle d'accès vont être mises en place au niveau de l'établissement et vont nécessiter les éléments suivants :

- Restriction aux horaires de visites de 14h à 18h,
- Accès limités à l'entrée du bâtiment administratif et à l'entrée des familles sous contrôle du personnel de l'établissement (cf. annexe plan accès),
- Le contrôle à l'entrée se fera sur les raisons de la visite et le nom de la personne concernée (résident et/ou professionnel) ainsi qu'un contrôle visuel des sacs (cf. annexe fonctionnement par service),
- Dans le cas d'un refus du contrôle, l'accès au site pourra être refusé,

Il est de la responsabilité de l'ensemble des personnes sur site, de restreindre l'accès aux personnes extérieurs aux seules cas listés ci-dessus. De plus, il est demandé à chacun de rester vigilant pour pouvoir alerter en cas d'incohérence, <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Vigipirate/plaquette-vigipirate.pdf> .

A Aigueperse, le 23 octobre 2023

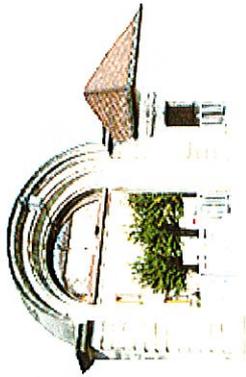


P/Le directeur,  
L'ingénieur hospitalier,

  
Benjamin Royet

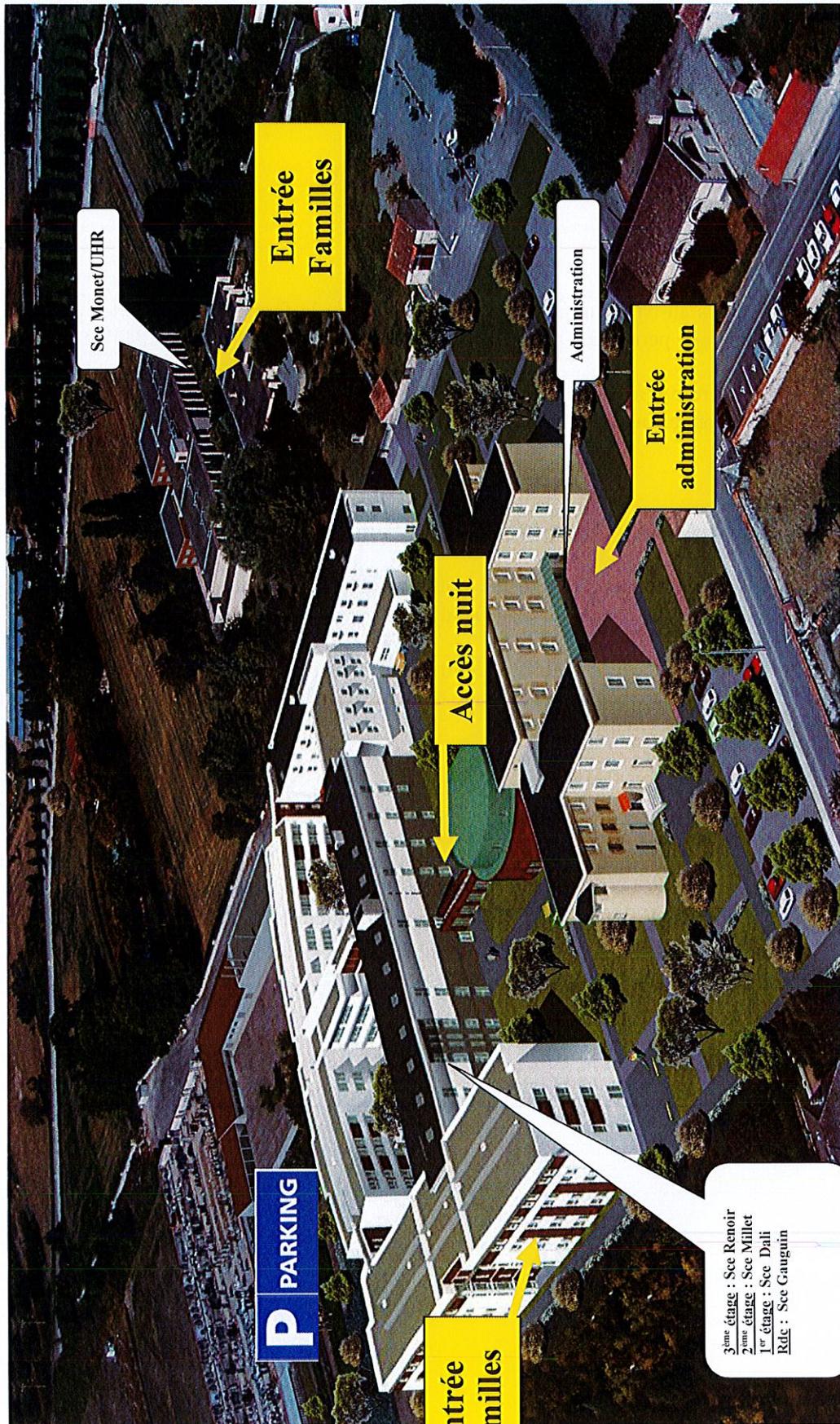
DESTINATIONS :

Tous services



**E.H.P.A.D. « Serge BAYLE »**  
**Boulevard de l'Hôpital**  
**B.P. 31**  
**63260 AIGUEPERSE**  
☎ 04.73.64.40.00  
<http://www.mr-aigueperse.com>

Annexe 1. : Plan accès – Vigipirate





**E.H.P.A.D. « Serge BAYLE »**  
**Boulevard de l'Hôpital**  
**B.P. 31**  
**63260 AIGUEPERSE**  
☎ 04.73.64.40.00  
<http://www.mr-aigueperse.com>

---

## Annexe 2. Fonctionnement par service – Vigipirate

### Services administratifs :

- ✓ Accès au bâtiment administratif restreint via la fermeture des portes automatiques et la mise en place d'une sonnette permettant de signaler un visiteur au niveau du bureau de l'accueil,
- ✓ Contrôle d'accès réalisé à l'entrée du bâtiment par une personne de l'accueil sur le motif de la visite et la personne concernée et réalisation d'un contrôle visuel du sac (si nécessaire),

### Services des bâtiments principaux (Gauguin, Dali, Millet, Renoir, et Van Gogh) :

- ✓ Accès restreint à l'entrée des familles via la mise en place d'une sonnette permettant de signaler un visiteur à la personne en charge du contrôle d'accès pour ces bâtiments,
- ✓ Contrôle d'accès réalisé à l'entrée du bâtiment par l'agent en charge du contrôle. Demande du nom de la personne concernée par la visite et vérification avec le listing des résidents et réalisation d'un contrôle visuel du sac (si nécessaire),

### Service Monet :

- ✓ Accès restreint à l'entrée des familles du service Monet via la sonnette permettant de signaler un visiteur,
- ✓ Contrôle d'accès réalisé à l'entrée du bâtiment par les agents du service. Demande du nom de la personne concernée par la visite et réalisation d'un contrôle visuel du sac (si nécessaire),